

MOTION

Les magistrats du Siège et du Parquet du TGI de Chambéry, réunis en assemblée générale le 24 novembre 2017 :

- Déplorent des conditions de consultation des chantiers de la justice, par le biais de trois questionnaires à retourner avant les 1er et 15 décembre 2017, ce délai extrêmement contraint ne tenant aucun compte des conditions de travail dans les juridictions ;
- Estiment ne pas pouvoir, dans ces conditions, s'investir de manière constructive dans les concertations sur la procédure (civile, pénale et sur le sens et l'efficacité des peines) ;
- S'indignent que la réforme annoncée de la carte judiciaire ait pour seul objectif une flexibilité accrue grâce à une mutualisation des moyens humains au sein de ressorts très étendus, portant gravement atteinte au principe d'inamovibilité, sans bénéfice pour les justiciables ;
- Dénoncent une concertation de pure façade, sur des sujets déjà largement débattus et dont certaines conclusions transparaissent déjà au travers des questionnaires, très orientés, ou dans la presse.